

Dossier de presse - Mai 2024

# Saint-André-de-Sangonis

Associations et habitants dressés  
contre la démolition  
du Presbytère et de l'îlot Pappas





# Action !

## Les habitants mobilisés



Des logements sociaux et une médiathèque

Le montage financier d'origine de la municipalité consistant à démolir le presbytère et construire des logements sociaux sur l'îlot a été maintenu envers et contre tous, (pétitions, réponses à questionnaire des comités de quartier) et malgré les dénégations continues du maire.

Les habitants de Saint-André-de-Sangonis se dressent contre les mesures engagées en faveur de la démolition du Presbytère et de l'îlot Pappas à travers plusieurs actions. Entre autres courriers et procès, nous nous poursuivons notre mobilisation pour faire entendre notre voix le **dimanche 22 juin 2024** (date et lieu exact). nous poursuivons et pas nous nous poursuivons

- ▶ **Contact : entrer un contact (mail, numéro de tel ?)**
- ▶ **Page Facebook : PRESBYTERE SANGONIS** plusieurs contacts, ce serait bien

# Contexte

## Médiathèque et logements

Le projet porté par la Ville de Saint-André-de-Sangonis se trouve au cœur du bourg médiéval, à l'emplacement supposé de sa fortification attribuée au 12<sup>ème</sup> -13<sup>ème</sup> siècle et de son presbytère datant du 16<sup>ème</sup> -17<sup>ème</sup> siècle. Il y prévoit la construction d'une **médiathèque et d'une résidence** de 18 logements sur l'emplacement de l'ancien presbytère et de l'îlot Pappas.

### LE PROJET EN QUELQUES POINTS :

- Ce projet fait partie de la troisième phase des travaux de la municipalité, **programmée entre 2025 et 2026**.
- Le programme de rénovation actuel est confié à un promoteur immobilier (F.D.I) pour la réalisation de « logements neufs »
- 3 projets avaient été présentés en commission d'appel d'offre: 2 réhabilitant le presbytère et 1 le démolissant, et la commission d'appel d'offre a retenu 2 projets :1 de réhabilitation, 1 de démolition, avec 3 voix pour chacun des projets; c'est la voix du maire, qui a voté pour la démolition qui a fait basculer la décision.(cf les CR des Conseils Municipaux de juin 2023.)
- La Ville estime être en phase terminale des études et prévoir la **démolition** en septembre 2024, suivie des travaux au premier semestre 2025.
- Côté biodiversité, la Ville estime « inévitable » **l'abattage** de « certaines espèces ».





# Conséquences

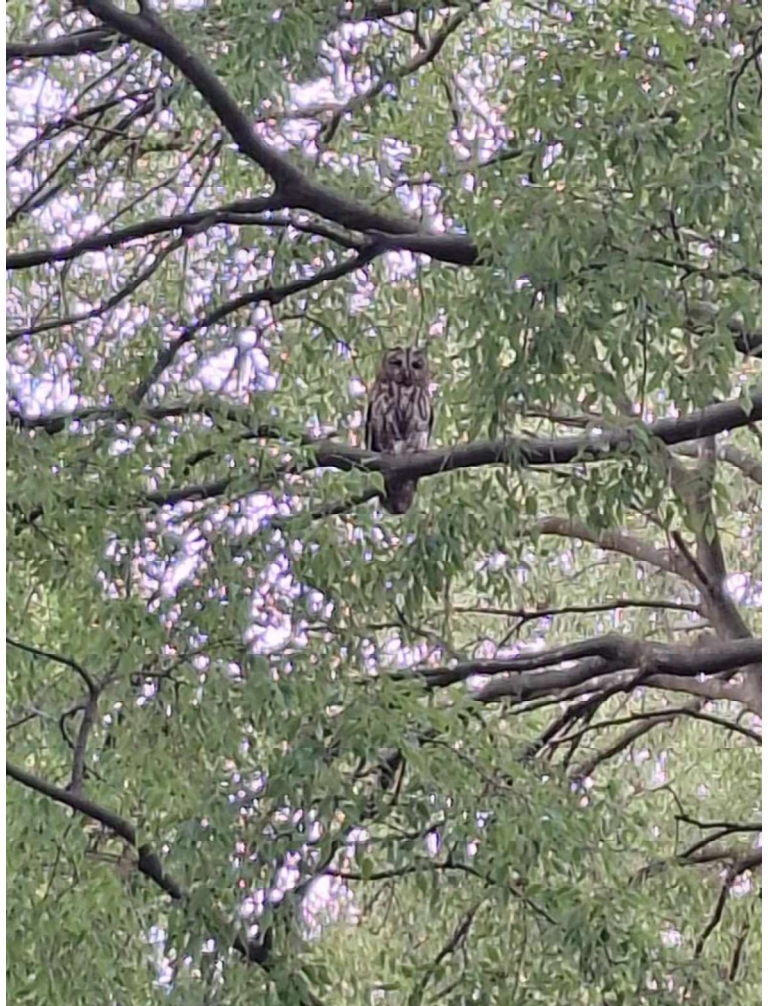
## Patrimoine et biodiversité

À Saint-André-de-Sangonis, une partie de la biodiversité a déjà connu des conséquences graves suite aux travaux du Cours de la Place qui a donné lieu à **l'abattage de la quasi-totalité des arbres** en janvier 2023. C'est dans le jardin du presbytère, que la faune locale a tenté au mieux de se réfugier.

Avec le **projet de démolition, d'abattage d'arbres** et transformation des jardins en **parking**, là encore la biodiversité va être lourdement impactée.

L'abattage des arbres en pleine période de nidification (hulottes, faucons, chauve-souris...) pose un **véritable problème** et un comble sans commune mesure en cette **Année de l'Arbre**, et alors que la mairie vient parallèlement de lancer une commission de création d'une **Charte de sauvegarde de la biodiversité**, sanctuarisant les arbres existants !

Pour justifier le choix de la démolition et de l'abattage, les coûts de démolition ont été minorés. Ni le traitement des déchets, ni l'empreinte écologique (absorption CO2 des arbres, abri faunistique et biodiversité, ombrage), ni la sauvegarde du patrimoine historique et la cohérence du cœur de ville n'ont été pris en compte !



De plus, la Mairie a indiqué que « seuls » les arbres du jardin Pappas (6 marronniers, platanes et micocouliers centenaires) **seront abattus**, pour permettre les travaux et préserver ainsi le jardin du presbytère. Mais seule la **préservation du cèdre centenaire** du jardin du presbytère est avancée. En effet, le projet de créer une rue là où les arbres existants empêcheront le passage, et d'édifier une tour en verre dont les arbres en place obscurciront sa luminosité, aboutira **nécessairement** à un abattage dans le jardin du presbytère.

### L'INTÉRÊT DU BÂTI ANCIEN DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS

**La menace pèse sur le patrimoine** : l'ancien presbytère, d'origine médiévale, aujourd'hui sans affectation, est au cœur du territoire du centre historique du village. Il représente avec le Beffroi et sa porte monumentale, l'église paroissiale et les vieilles places dotées de fontaines et de puits, l'un des **témoins essentiels** de l'évolution des espaces inscrits dans le périmètre des remparts disparus.

L'îlot actuel, couvrant approximativement 2500 m<sup>2</sup> comprend :



- Les vestiges de l'ancien rempart médiéval, avec son appareil de moellons et de pierres taillées. Il est long de plus de 15 mètres et sa hauteur est de près de 8m avec une assise conséquente.
- Le presbytère (XVI et XVIIe siècle) avec son entrée principale sur impasse, côté sud et plusieurs sorties, côté jardin. Les structures lourdes sont dotées de larges voûtes (dites « sarrasines ») qui couvrent des salles basses. Les pièces à vivre en étages ont des ouvertures principalement, côté nord sur le jardin garni d'arbres centenaires (micocoulier, cèdres, ifs...) Il est considéré comme un havre de paix et **un réservoir de biodiversité par la LPO**. Il est doté d'un puits ancien inventorié.
- Une maison d'époque XVIIe (maison Pappas), donnant sur cour et jardin, avec escaliers et décors de gypserie. L'ancienne propriété privée a été vendue à la commune en Juillet 2020.
- Des impasses, des traces d'anciennes portes et des rues anciennes pavées (rue du Presbytère, rue de la Cité), des places, bordées de maisons d'époque XVIIe-XVIIIe. Elles comportent également des voûtes, escaliers et percements remarquables, mais souvent en assez très mauvais état.

Nous ne pouvons donc pas rester indifférents en tant que membres des associations locales et en tant que citoyens devant de telles menaces, car les destructions annoncées impacteraient largement le patrimoine historique commun et affecteraient les propriétés mitoyennes ou proches, autour du site concerné.



# Annexes





## Compte rendu ATELIER ASSOCIATIONS

### Animé par Caroline De Ruyck et Simine Namdar

26 mars 2024

#### Point sur la participation à cet atelier :

##### Associations présentes

- Amstamgram (Fabienne COMBE)
- Apprenons les animaux (Catherine DOUYSSSET)
- La Sauce 34 (Isabelle LERMIGEAUX)
- Maladies orphelines (Alain DUMAS)
- OGE (Jeanne BESSIERE)
- Association des commerçants (Julie HENNERICY)
- Comité de quartier (Magali CAYLA)
- Parents d'élève délégués (Fanny MAZAS, Vincent MANDON)

##### Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

- Nathalie BRICHLER

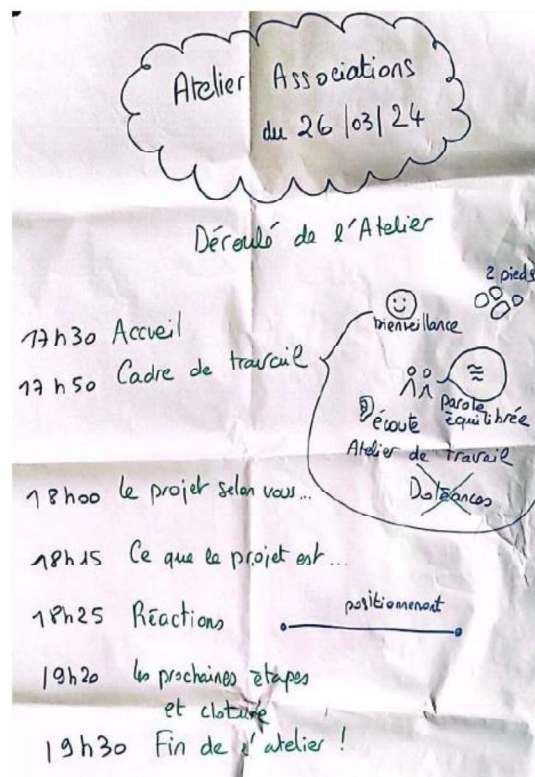
##### Associations excusée :

- ADEP 34 Site Ensoleillade, Camille ATGER

##### Associations indisponibles ou n'ayant pas répondu :

- Amicale des retraités
- AC Vallée de l'Hérault (M. Bellet)
- Compagnie Carambole
- D'art et de vie
- Délégation contre le cancer
- Harmonie des deux rives
- Secours Populaire

**17h30 – Démarrage de l'atelier**, présentation du cadre de travail, interconnaissance en binôme et présentation croisée





## 18h- ETAPE 1 : CE QUE JE SAIS DU PROJET

Consigne : Dites en quelques mots ce que vous savez du projet :

- Réappropriation du Centre-ville
- Lieu mixte : médiathèque, parc paysager, salon de thé
- Ancien presbytère, logement, médiathèque
- Démolition du presbytère et maison Pappas pour construire une médiathèque et des logements
- Projet vieux de 4 ans
- A appris par le mail l'existence de ce projet

Des idées : usages du jardin, auditorium, café, lieu de rencontre, faire un jardin potager, jardin partagé

## 18H15 - ETAPE 2 : PRESENTATION ORALE PAR NATHALIE BRINGER (CCVH)

### 18h30 - ETAPE 3 : Ligne de position :

Consigne : Face à ce nouveau projet, comment je réagis ? Je suis pour, je suis contre, je suis neutre : ligne de positionnement (du plus favorable au moins favorable)

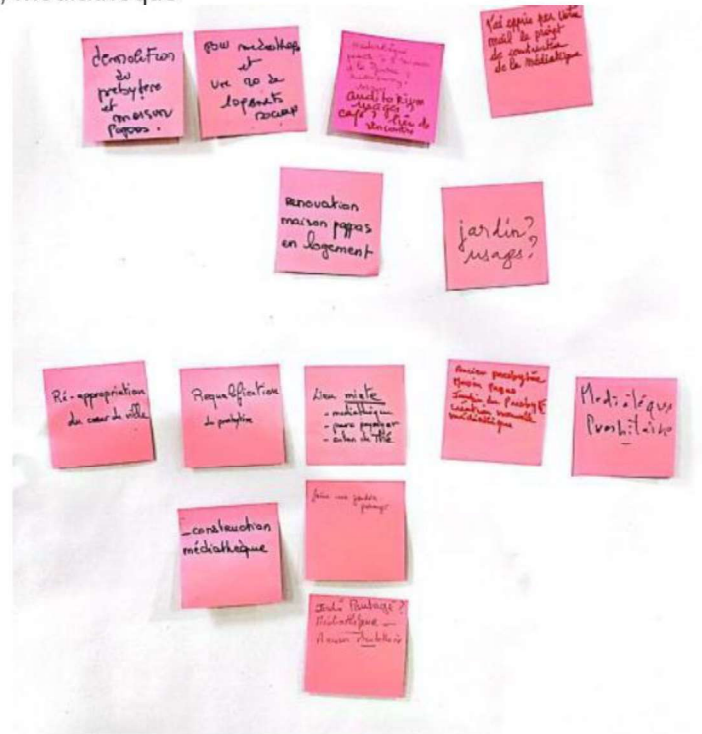
- Favorables : 6 personnes
- Neutres : 2 personnes
- Défavorable : 1 personne

Argumentation *contre* : non préservation faune, démolition et pas réhabilitation, non insertion urbaine, le projet est déjà arrêté, pas de concertation

Argument *pour* : accueil très favorable de médiathèque, faire revivre le centre-ville, intérêt du jardin, lieu de rencontre, salle de spectacle

Position *neutre* : car ne connaissent pas le projet

Des questionnements et doutes ont été émis par les associations sur les places de parking pour accéder à la médiathèque et surtout aux logements (craintes de beaucoup de voitures dans le centre-ville). Un travail de cheminement et de signalétique est suggéré pour matérialiser l'usage piéton allant des parking au centre-ville.



## 18h40 - ETAPE 4 : TRAVAIL EN 2 SOUS-GROUPES POUR FAIRE DES PROPOSITIONS OU POSER DES QUESTIONS

Consigne : quelle que soit votre position : quelles sont les idées (et points de vigilance), les souhaits que vous auriez ?

Constitution de 2 sous-groupes composés de 3 à 4 participants. Durée de 20 à 25 mn.

## 19h05 - ETAPE 5 : RESTITUTION DES PROPOSITIONS PAR GROUPE

Groupe 1 (Isabelle, Magali, Jeanne, Catherine et Alain) :

- Vigilance pour les arbres et le jardin lors de la démolition (conserver le micocoulier)
- Jardin accessible avec des équipements comme des bancs, transats, fauteuils pour lire, bac à sable ....
- Endroit sécurisé de nuit (fermeture nocturne)
- Choisir des plantes et arbustes adaptés
- Auditorium/salle dans médiathèque : Souhait d'être accessible sur réservation aux associations
- Créneaux étendus d'ouverture de la médiathèque (ouvert tous les jours)
- Kiosque et événementiel (permanent ou éphémère) : créer un lieu convivial, avec un coin boisson, lieu de rencontre - Cafétéria tenu par qui ? (associations, enfants, privés, à tour de rôle...)
- Quelle clôture pour le parc ?
- Communication : rétrospective démolition jusqu'à la construction et livraison

① Groupe Isabelle, Magali, Jeanne, Catherine

Vigilance → démolition → Arbres !  
↳ conserver le micocoulier

Jardin → accessible  
↳ pouvoir lire  
↳ se "poser" → aménagements banc...  
↳ endroit sécurisé → fermeture nocturne

Médiathèque → salle polyvalente  
↳ conf, ateliers, expo  
↳ accessible aux assos sur réservation  
↳ quelle clôture ? à travailler

éphémère  
Kiosque ? → coin boisson, café, salons de thé  
↳ tous les jours  
↳ lieu de rencontre qui ?  
↳ Rétrospective démolition

② Groupe Fanny Vincent, Julie, Fabienne

Expo temporaire hall mémoriel  
↳ ouverture avec jardin  
↳ liens écoles

palette végétale → jardin médicinal  
↳ lien avec histoire

Intergénérationnel (jardin) → parcours, banc, lire une histoire

Actif sur le jardin → arrosage, planning avec enfants  
↳ partie dédiée enfants

Jardin fleuri partagé  
↳ Salon de thé  
↳ signalétique  
↳ parking → média théque

Prévoir des espaces pour les espèces animales  
↳ local nousette + rbo

Groupe 2 (Fanny, Vincent, Julie, Fabienne) :

- Palette végétale pour le jardin du presbytère : plantes médicinales et aromatiques
- Entretien du jardin par les enfants et les associations
- Parcours intergénérationnel (pour les jeunes enfants et personnes âgées)
- Prévoir des espaces pour la faune
- Prévoir local pour les vélos, trottinettes et poussettes
- Travailler la signalétique depuis les parkings stationnement
- Quelles salles et quels créneaux réservés aux enfants, scolaires et associations
- Animations dans le jardin
- Exposition mémorielle dans le hall d'accueil de la médiathèque
- Baraque ou kiosque éphémères sur quelques places de stationnement

## 19h30 - SENTIMENTS SUR CET ATELIER POUR CHAQUE PARTICIPANT :

Consigne : Un mot pour décrire l'atelier ou ce que j'ai vécu...

- Inattendu



- Bonne initiative
- Un peu long avant de pouvoir parler des propositions
- Surprenant
- Découverte
- Remue-méninge
- Encourageant
- Balisé et tardif

#### **PROCHAINES ETAPES :**

Annonce aux participants des deux prochaines rencontres d'ici l'été 2024 :

- Atelier d'appropriation (sur inscription seulement) où pourront être proposés par les participants des noms pour la médiathèque, la résidence de logements ou la nouvelle venelle
- Réunion publique pour présenter à l'ensemble de la population le projet dans son ensemble, les noms retenus par le conseil municipal et le planning des travaux.



Toujours aucune concertation des citoyens - ateliers animés par des cabinets de communication



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Arrêté n° 76-2023-0828 du 10/08/2023

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2023 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles (compétences régionales et ordonnancement secondaire) ;

Vu le dossier relatif au projet « Requalification d'îlot (médiathèque et logements) Îlot Presbytère - Pappas (R.523-14) localisé à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS(34) section AE parcelles 296, 307, 308, 303, 302, 301, 300, 299 » transmis par – Mairie de Saint-André-de-Sangonis – reçu en Préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 12 juin 2023 ;

Vu la demande de pièces complémentaires formulée le 4 juillet 2023 ;

Vu le dossier complet de demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – Mairie de Saint-André-de-Sangonis – pour le projet « Îlot Presbytère - Pappas (R.523-14) » reçue en Préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 19 juillet 2023 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, et notamment des vestiges médiévaux et modernes. En effet, les projets de requalification des îlots (création de logements et d'une médiathèque) se situent en plein cœur du bourg médiéval de la commune, à l'emplacement supposé de la fortification de celui-ci, attribuée aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, et d'un presbytère daté des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

## **ARRÊTE**

**Article 1** - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « Îlot Presbytère - Pappas (R.523-14) », sis en :

**RÉGION : OCCITANIE**

- **DEPARTEMENT : HERAULT**
- **COMMUNE : SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**  
Cadastre : Section : AE, Parcelles : 296, 307, 308, 303, 302, 301, 300, 299



Réalisé par : Mairie de Saint-André-de-Sangonis

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 2 292 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

**Article 3** - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

#### **Article 4 - Objectifs scientifiques**

##### Contexte archéologique :

Le projet de requalification de deux îlots urbains (création de logements et d'une médiathèque) se situe en plein cœur du bourg médiéval de la commune, à l'emplacement supposé de la fortification de celui-ci, attribuée aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, et d'un presbytère daté des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

##### Objectifs :

L'opération de diagnostic, qui comprendra une intervention sédimentaire et une étude de bâti, devra permettre d'apporter des connaissances sur le bourg médiéval et moderne de Saint-André-de-Sangonis, encore très peu documenté.

L'étude de bâti devra permettre de valider ou non la présence d'un tronçon de rempart et de proposer des arguments pour sa datation. Elle s'attachera également à évaluer les éléments médiévaux et modernes encore visibles (presbytère notamment). La partie sédimentaire permettra de compléter ces données, et de vérifier la présence d'autres témoins médiévaux, notamment d'éventuelles sépultures.

Enfin, le diagnostic devra permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges en place, de rendre compte de leur nature, de leur nombre, de leur étendue, de leur chronologie et de leur degré de conservation, afin de réunir les arguments justifiant une opération de fouille préventive ou de toute autre mesure permettant la conservation des vestiges.

#### **Article 5 - Principes méthodologiques**

Le diagnostic **interviendra avant démolition**. Il comprendra un volet sédimentaire et une étude de bâti.

##### Pour le volet sédimentaire :

- Des sondages mécaniques seront réalisés dans l'emprise prescrite. Ils devront permettre de documenter les structures archéologiques et les niveaux attenants. Ils seront décrits dans le rapport (stratigraphie, vestiges).
- Des logs permettant de renseigner la stratigraphie générale seront pratiqués et figureront dans le rapport. Les côtes altimétriques des couches devront être précisées.
- Un échantillon de structures sera fouillé afin de renseigner leur nature et leur degré de conservation.
- Si des sépultures sont découvertes, il conviendra d'en évaluer la densité, l'implantation et la datation. Un échantillonnage sera effectué après concertation sur le terrain avec le Service régional de l'archéologie. L'intervention d'un archéo-anthropologue pourra être requise en cours de diagnostic, sur demande du Service régional de l'archéologie, pour procéder à l'analyse et au démontage des sépultures.
- Les cotes altimétriques des structures conservées seront relevées et des fenêtres pourront être ouvertes afin d'apprécier l'extension des vestiges.

##### Pour l'étude de bâti :

- Une étude documentaire succincte sera réalisée.
- Un échafaudage devra être mis à la disposition des archéologues.
- L'élévation de la fortification dans le jardin fera l'objet d'une photogrammétrie interprétée. A l'intérieur des bâtiments, plusieurs fenêtres d'observations seront pratiquées afin d'assurer la compréhension des espaces, ainsi qu'une première proposition de phasage.

Dè manière générale :

- Les vestiges archéologiques seront relevés en plan et localisés. Un plan d'ensemble faisant figurer l'emprise, l'implantation des sondages, les vestiges découverts et la localisation des logs sera fourni.

- Le Service régional de l'archéologie devra être tenu au courant du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

- L'abandon de certains secteurs en raison de contraintes trop fortes (accès impossible...) devra obligatoirement faire l'objet d'une concertation entre le responsable scientifique de l'opération de diagnostic et l'agent du Service régional de l'archéologie en charge du dossier, avant d'être entériné par le Conservateur régional de l'archéologie.

- Les données géographiques de l'opération (ouvertures, structures, logs, interprétations, points topographiques et prélèvements) seront rendus au SRA sous forme numérisée au format ESRI-Shapefile avec le rapport d'opération.

**Article 6 - Responsable scientifique**

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : médiéviste, spécialiste du bâti.

**Article 7** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Saint-André-de-Sangonis et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Montpellier, le 10 août 2023

Pour le Préfet de Région  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

  
Cyril MONTROYA



Département :  
HERAULT  
  
Commune :  
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CDIF MONTPELLIER  
Le Millénaire 156 rue Alfred NOBEL  
34266  
34266 MONTPELLIER CEDEX 02  
tél. -fax

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 10/08/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Annexe 1

Saint-André-de-Sangonis (34)  
Ilots Presbytère - Pappas

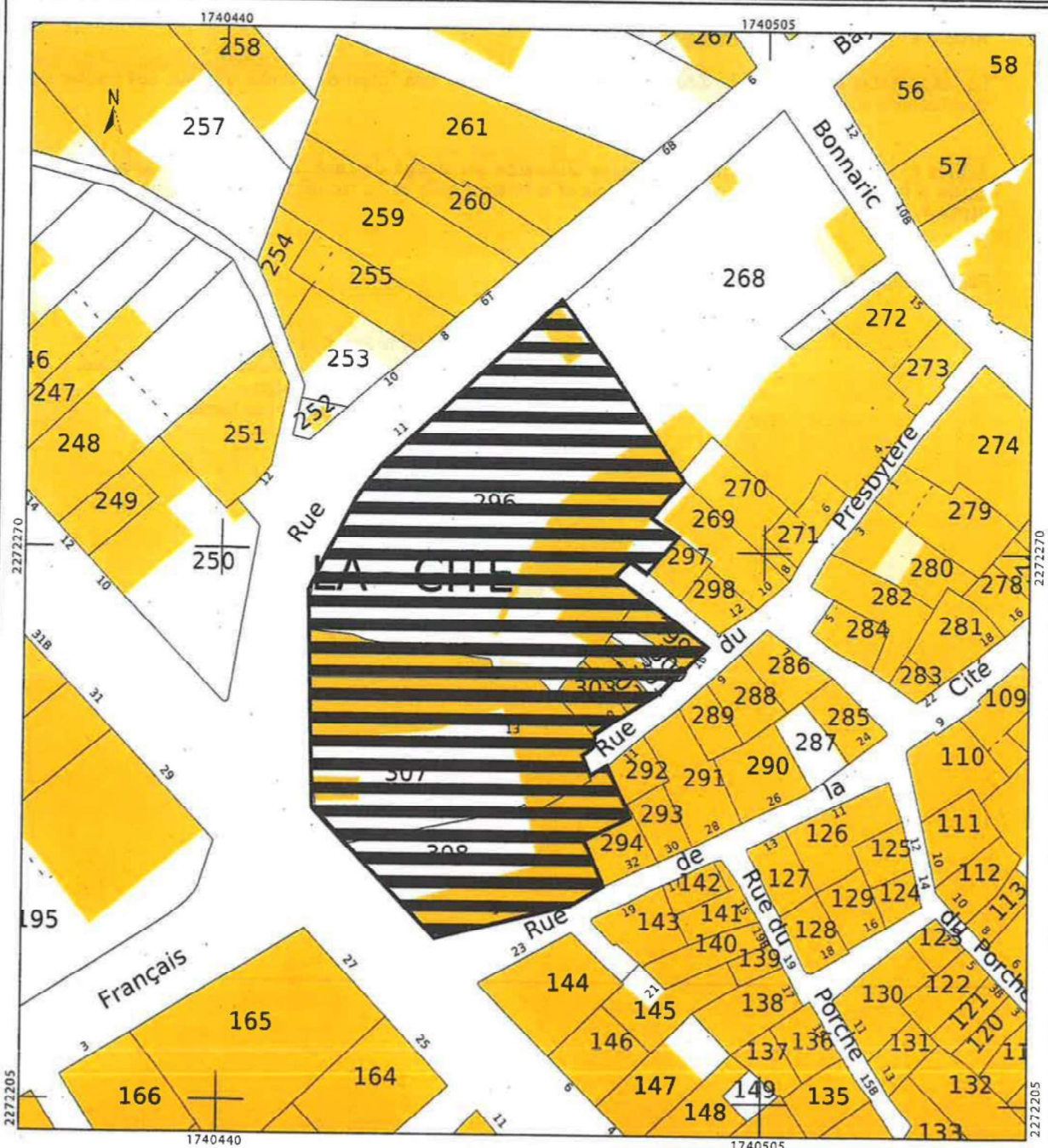
Localisation du diagnostic archéologique

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Emprise prescrite



Monsieur le Maire Jean-Pierre GABAUDAN  
Mairie de Saint André de Sangonis  
Cours de la Place  
34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

Villeveyrac, le 20/06/2023

Objet : démolition du presbytère

Monsieur le Maire,

La LPO a pour objet sur le territoire national et en tous lieux, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité.

Ce positionnement s'inscrit dans le cadre de l'action générale de la LPO aux niveaux international (Birdlife international), national (LPO France) et local (associations locales LPO).

Créée en 2006, notre structure départementale est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 une Délégation Territoriale départementale de l'association régionale LPO Occitanie et continue d'œuvrer pour l'oiseau et la faune sauvage en luttant contre le déclin de la biodiversité.

C'est au regard de cet objet social que la LPO Occitanie - Délégation Territoriale Hérault s'inquiète du sort de la biodiversité dans la zone dite de l'« îlot du Presbytère » au sein de votre commune.

J'ai appris par le Comité de Quartier Centre que la création d'une médiathèque et de logements est à l'étude sur la parcelle du presbytère et de ses jardins. Ce projet pourrait, selon les scénarios envisagés, aboutir au réaménagement du presbytère, ou à sa démolition.

Or, vous n'ignorez pas que cette zone (presbytère, jardin, et bâtis et jardins attenants) abrite de nombreuses espèces, pour certaines protégées, telles que les chiroptères (qui font l'objet d'un Plan National d'Actions), le Choucas des tours, le Faucon crécerelle, le Petit duc et d'autres espèces de l'avifaune commune.

A ce titre, la démolition, même partielle, du presbytère et des jardins, constituerait donc une destruction d'habitat d'espèces protégées et devrait être encadrée par une étude environnementale qui préciserait les possibilités d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur ces enjeux environnementaux.(\*)

La réalisation d'un inventaire, demandé dès 2020 et financé par une association de St André, a été refusée de fait par la Mairie qui a interdit l'accès des lieux, et officiellement par un courrier du 27/02/2023, qui a proposé un inventaire après travaux, et une pose de nichoirs en compensation.

Une étude faunistique après travaux la vide de sa portée, et n'est d'aucune manière une réponse adéquate à une protection environnementale, dont la mairie paraît néanmoins soucieuse en portant un projet de charte de développement durable avec un volet de protection de la biodiversité.

**LPO Occitanie délégation territoriale Hérault**

15, rue du Faucon crécerellette

34560 VILLEVEYRAC

Mèl : herault@lpo.fr • Site : <https://herault.lpo.fr>

*Association Loi 1901 déclarée le 28 janvier 2006 à la Préfecture de Montpellier (parution au JO du 27 février 2006)*

*Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre régional*

*N° SIRET 492 583 208 000 78 - N°APE 9499Z - N°RNA W343000273*



J'entends les risques représentés par l'état actuel du bâtiment, empêchant un libre accès au site. Toutefois, les études préalables par les architectes devraient conduire à un diagnostic structure du bâtiment, précisant les zones à risque. La LPO (ou toute autre structure spécialisée) pourrait ainsi ensuite envisager la réalisation d'inventaires faunistiques, quitte à être accompagnée par un architecte connaissant le site.

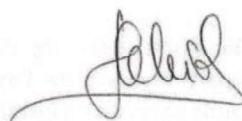
Des points d'écoute et d'observation pourraient à minima être réalisés sans avoir à pénétrer dans le bâtiment délabré.

Je tiens également à rappeler que ces études environnementales sont à réaliser sur un cycle biologique complet (i.e. sur une année entière) afin d'identifier au mieux les enjeux écologiques présents à chaque saison (reproduction, mise bas/ponte, transit, hibernation).

Soyez assuré, Monsieur le Maire, que l'ensemble de ma délégation est à votre disposition pour une approche concertée œuvrant à cette protection.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Julian LE VIOL  
Président de la LPO DT Hérault



Copie à M. Le Président de la CCVH, opérateur Natura 2000 et à la DREAL.

\*Pour mémoire, l'article L411-1 du Code de l'environnement dispose que :

« 1- Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, **sont interdits** : (...)

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces. »

### LPO Occitanie délégation territoriale Hérault

15, rue du Faucon crécerellette

34560 VILLEVEYRAC

Mèl : [herault@lpo.fr](mailto:herault@lpo.fr) • Site : <https://herault.lpo.fr>

2/2

Association Loi 1901 déclarée le 28 janvier 2006 à la Préfecture de Montpellier (parution au JO du 27 février 2006)

Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre régional

N° SIRET 492 583 208 000 78 - N°APE 9499Z - N°RNA W343000273





Lancée le  
13 septembre 2020

Adressée à

MAIRIE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS

Lancée par **Presbytere SANGONIS**

### **NON A LA DEMOLITION DE L'ÎLOT DU PRESBYTERE !**

Un presbytère du 17ème siècle, son rempart, et son parc qui abrite un cèdre centenaire, des platanes et de vieux micocouliers résonnant de chants d'oiseaux et qui protègent les visiteurs du soleil...

Tout cela, la mairie a prévu de le **RASER**, ainsi qu'une partie des maisons « Pappas » à l'angle du cours Grégoire et les habitations qui les prolongent pour « construire des logements sociaux » !

**POURTANT**, le Plan Local d'urbanisme (PLU), approuvé par le **maire actuel** en 2019, prévoyait la **réhabilitation** du presbytère pour y réaliser la maison des associations, l'accueil des assistantes maternelles, une salle de réunion et des bureaux.

**POURTANT**, dans son tract d'entre-deux tours, le maire actuel parlait de « **requalifier le cadre de vie** » sans dire un mot de ce projet ! Pourquoi ?

**POURTANT**, le PLU prévoit encore **deux ZAC** dans lesquelles ces logements trouveraient leur place !

Le presbytère, avec ses voûtes anciennes, idéales pour accueillir salles de réunion et d'exposition, le rempart, dernier vestige de la cité : **DEMOLIS !**

Les jardins, où faucons crécerellettes, grands ducs, colonies de pipistrelles nidifient :**SACCAGES, DETRUIITS !**

**BIEN SUR! Puisque** :Où mettre les parkings obligatoires pour tous ces logements ?

Comment démolir le presbytère sans déraciner les arbres ?

Où passeraient les engins, les grues, les camions, les pelleteuses... ?!!

**POURQUOI** cette nouvelle orientation ?

**POURQUOI** ces prétextes évoquant un toit effondré et un état délabré alors que le presbytère est vieux mais sain ? Alors que la chapelle de Cambous, pourtant en piteux état, a été restaurée !

Où est l'écologie quand on détruit des constructions aux murs épais - et donc sans climatisation artificielle- et des arbres qui protègent la faune ?

Une réhabilitation intelligente et respectueuse de la ville et de la nature approuvée par les citoyens de Saint Andre est **indispensable**.

**NON A LA DEMOLITION DE L'ÎLOT DU PRESBYTERE !**

## ALERTE ROUGE SUR LE PATRIMOINE DE SAINT ANDRE .

Les journées du Patrimoine pourraient

L'îlot du Presbytère « **requalifié** », qu'est-ce-que cela veut dire ?

le **Presbytère** et le **rempart médiéval démolis** avec les maisons d'angle Pappas, les **parcs détruits** pour construire des logements...



Alors que le **PLU** (plan local d'urbanisme) prévoit la **réhabilitation** de l'îlot du presbytère pour y installer maison des associations et services communaux, et qu'il insiste sur le maintien des jardins, *poumon vert* du centre,

la **MAIRIE** projette sa **démolition** pour construire des logements.

Le maire, le 1<sup>er</sup> adjoint, l'adjointe à l'urbanisme, les services de l'urbanisme ont présenté la **démolition** comme seule alternative à l'état dégradé des lieux, qu'ils ont exagéré (le toit n'est pas effondré, ni le plancher ...)

Les jardins seront transformés en grande partie en parkings rendus nécessaires par la construction de logements, et les arbres détruits.

C'est le bailleur social FDI Habitat qui doit réaliser l'opération de « requalification urbaine » avec des logements sociaux. Il est déjà en train d'en construire (sociaux « seniors ») à l'entrée du village, et d'autres sont prévus dans les deux ZAC.

Quatre associations\* se sont mobilisées pour alerter les habitants de ce qui se prépare dans l'opacité : la convention de « requalification » a été signée en 2018, et au lieu de la **réhabilitation** actée dans le PLU, c'est la **démolition**, entraînant la ruine des jardins, qui est privilégiée.

L'article d'information dans le Midi Libre (13/9) n'a donné lieu à aucun démenti des élus, mais ils soutiennent maintenant que rien n'est encore décidé.

Nous sommes présents aux marchés des vendredis et dimanches pour en discuter avec vous, et recevoir les signatures sur papier.

Nous avons lancé une pétition citoyenne en ligne : **presbytere sangonis** sur [www.change.org](http://www.change.org)

Une mobilisation massive des habitants voulant préserver l'identité de leur village, son patrimoine et l'environnement est indispensable. Vous avez déjà été plus de 600 à signer, en 11 jours. Il faut continuer !

\*ARTOPOS : jardin, patrimoine et paysage ([artopos@gmail.com](mailto:artopos@gmail.com)) – PSIVAH ([psivahsa@gmail.com](mailto:psivahsa@gmail.com)) - COLLECTIF ST ANDRE Vallée de l'Hérault ([collectifstandre2014@gmail.com](mailto:collectifstandre2014@gmail.com)) - APPRENONS LES ANIMAUX ([apprenons.les.animaux34@gmail.com](mailto:apprenons.les.animaux34@gmail.com))



## SAINT ANDRE DE SANGONIS (suite...)

### Le projet de « *requalification* »/ démolition de « l'îlot du presbytère »....



...Ce sont des logements sociaux dans un espace inadapté à forte valeur culturelle, architecturale et historique...



*Presbytère 17<sup>es</sup>, rempart médiéval 12<sup>es</sup>, jardins protégés, maisons anciennes 17-19<sup>es</sup>.*

...au prix de la démolition du patrimoine du centre-ville.

Merci de signer la pétition comme plus de 600 habitants à ce jour

pétition en ligne : [presbytere sangonis](https://www.change.org/p/presbytere-sangonis) sur [www.change.org](https://www.change.org)

**MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

# ABATTAGE DES ARBRES ET DEMOLITION DES MAISONS EN JUIN.....



Hulotte dans le cèdre mai 2024

Bien que les conclusions des rapports faunistique et archéologique ne soient pas encore rendues, les tractopelles et tronçonneuses doivent arriver début juin au presbytère !

Pourtant tous les documents à disposition du public (articles de journaux, site mairie...) font état d'un démarrage des travaux prévu à l'automne 2024, soit **APRES** la remise et l'analyse des rapports.

Une partie de la biodiversité, rejetée du cours de la Place suite aux abattages et qui s'était réfugiée sur l'îlot, est évidemment appelée à fuir et disparaître.

**L'abattage des arbres en juin, en pleine période de nidification (hulottes, faucons, chauve-souris....) pose un vrai problème.**

C'est un comble, en cette année de l'arbre, **et alors que la mairie vient parallèlement de lancer une commission de création d'une charte de sauvegarde de la biodiversité sanctuarisant les arbres existants !**

La défense de la biodiversité ne doit pas être seulement des mots, mais des actes.

En réalité, il n'a jamais été question pour la mairie de respecter ces échéances puisque les riverains ont été avisés dès le 20 mars que l'EPF requerrait une expertise avant le commencement des démolitions début juin !

Le montage financier d'origine de la municipalité consistant à démolir le presbytère et construire 17 logements sociaux sur l'îlot a été maintenu envers et contre tous, (pétitions, réponses à questionnaire des comités de quartier) et malgré les dénégations continues du maire.

En effet, contrairement au « narratif » de la mairie, 3 projets avaient été présentés en commission d'appel d'offre: 2 réhabilitant le presbytère et 1 le démolissant, et la commission d'appel d'offre a **retenu 2 projets :1 de réhabilitation, 1 de démolition, avec 3 voix pour chacun des projets; c'est la voix du maire, qui a voté pour la démolition qui a fait basculer la décision.**(cf les CR des Conseils Municipaux de juin 2023.)

Pour justifier ce choix, les couts de démolition ont été minorés, le traitement des déchets n'a pas été pris en compte, ni l'empreinte écologique (absorption CO2 des arbres, abri faunistique et biodiversité, ombrages), ni évidemment la sauvegarde du patrimoine historique et la cohérence du cœur de ville.

Il est aussi indiqué que « seuls » les arbres du jardin Pappas ( 6 marronniers, platanes et micocouliers centenaires) seront abattus, pour permettre les travaux et préserver ainsi le jardin du presbytère.

Mais seule la préservation du cèdre centenaire du jardin du presbytère est avancée.

26 mai 2024 vs *Ne pas jeter sur la voie publique*



En effet le projet en créant une rue là où les arbres existants empêcheront le passage, et en édifiant une tour en verre dont les arbres en place obscurciront sa luminosité, aboutira nécessairement à un abattage dans le jardin du presbytère.

**Le maintien du patrimoine historique, avec la réhabilitation est tout à fait possible ; c'est un choix.**

**Un choix de développement durable et de résilience, avec une restauration de territoire vécu.**

**Devant toutes ces difficultés et contradictions que porte le projet actuel, nous demandons une ré-étude complète et concertée de l'aménagement de l'îlot du presbytère.**



### Collectif de l'îlot du presbytère

Jeune hulotte tombée du nid  
dans le jardin du presbytère  
Mai 2024

TA Montpellier 2401655 reçu le 19 mars 2024 à 19:23 date et heure de métropole)

Nos réf. : 242494 NC/AC – EPF OCCITANIE  
REFERE PREVENTIF SAINT-ANDRE DE  
SANGONIS  
Instance nouvelle



#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

#### REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

(Article R. 532-1 du code de justice administrative)

#### POUR :

#### L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE

Représenté par sa directrice générale en exercice, domiciliée es qualité Parc Club du Millénaire – Bâtiment 19, 1025 rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER.

Ayant pour Avocat la SELAS CHARREL ET ASSOCIES, représentée par Maître XXXX Avocat au barreau de Montpellier, 5, rue Boussairolles, 34000 MONTPELLIER.



#### PLAISE AU JUGE DES REFERES

Par la présente requête, l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE (ci-après « EPF OCCITANIE ») requiert du Juge des référés du Tribunal de céans la désignation d'un expert pour effectuer, avant le commencement des travaux de désamiantage, surage et démolition des parcelles AE307 et AE308, propriétés de l'EPF ainsi que les parcelles AE301, AE302, AE303 et AE304, propriétés de la Commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS prévus en juin 2024, toutes constatations relatives à l'état des immeubles avoisinant susceptibles d'être affectés par des dommages ainsi qu'aux causes et à l'étendue des dommages qui surviendraient effectivement pendant la durée de sa mission.

26 mai 2024 vs Ne pas jeter sur la voie publique



# Médiathèque et logements Pappas, un projet d'ensemble !

La commune est propriétaire du presbytère et du site attenant, sur un tènement d'environ 1200 m<sup>2</sup>. Désirant optimiser et réorganiser ce site, elle a souhaité valoriser les synergies possibles entre les différentes destinations de cet îlot, tout en contribuant à la revitalisation du centre-ville.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021, le projet retenu comprendra des logements intergénérationnels, les archives communales et la médiathèque, sur ce site patrimonial préservé.

La disponibilité simultanée des deux sites permet d'avoir une approche globale et cohérente des deux projets. Les deux plannings de travaux seront ainsi étroitement coordonnés, tant dans leurs phases administratives et opérationnelles. Un soin sera aussi apporté à l'articulation et la continuité des deux opérations, sans pour autant renoncer à affirmer les caractéristiques propres à chaque réalisation (une médiathèque d'un côté ; des logements de l'autre).

Un temps sera consacré à la concertation avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé afin de garantir la meilleure intégration des deux programmes dans leur environnement. Les deux sites ont fait l'objet d'un pré-inventaire écologique. Des mesures compensatoires seront mises en place pour les espèces animales à enjeux

identifiées sur le site, principalement chauve-souris : Pipistrelles de Kuhl, Pipistrelles pygmées et Pipistrelles

de Nathusius et oiseaux : Hirondelles rustiques.



Quelle concertation? Aucune concertation n'a eu lieu

# Revue De Presse



[Accueil](#) > [Actu](#) > [Société](#) > [Urbanisme](#)

## Des pancartes et des banderoles contre la démolition du presbytère

ABONNÉS 

La LPO et le collectif de l'îlot du presbytère sont contre la démolition.



### Urbanisme, Saint-André-de-Sangonis

Publié le 30/05/2024 à 05:05

CORRESPONDANT

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/01:47

Le dimanche 26 mai, un petit groupe de riverains de la rue du Presbytère a accroché des banderoles et des panneaux dans le village avant de s'installer sur la place du marché. L'objet de la discorde ? Le démarrage imminent des travaux de démolition du presbytère et de l'îlot Pappas. Marion habitante de la rue de la Cité, pétition en main, contestait la démolition du bâtiment :

*"Nous avons décidé de nous remobiliser pour demander une nouvelle étude complète de l'aménagement de l'îlot. Nous ne souhaitons pas que le presbytère soit détruit, ni les arbres arrachés."*

## **Deux discours contradictoires**

À la lecture du tract distribué, Roxane Marc, adjointe à l'urbanisme, avoue ne pas comprendre cette attaque qu'elle qualifie d'injustifiée : *"La démolition est prévue pour le mois d'octobre car nous n'avons pas encore reçu les résultats des études archéologiques et faunistiques effectuées cet hiver. Je ne comprends pas d'où vient la date annoncée car nous n'avons même pas encore choisi l'entreprise qui doit intervenir."*

Une des membres de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), sur place ce dimanche, affirmait : *"Six arbres du jardin Pappas doivent être abattus prochainement alors que nous sommes en pleine période de nidification. Nous demandons a minima d'éviter de les perturber en ce moment."* Là encore l'élue rétorque : *"Il n'y a que deux arbres dans la cour de la maison Pappas, effectivement l'un d'eux va être enlevé, le propriétaire l'a fait examiner avant de prendre cette décision. En ce qui concerne le jardin du Presbytère, comme annoncé, aucun arbre ne sera coupé."*

Ces réponses suffiront-elles à calmer les riverains ? Une réunion publique est prévue le mardi 25 juin pour présenter les réflexions des deux ateliers de concertation sur les usages et l'intégration de la bibliothèque dans le quartier initiés par la mairie au mois de mai. Une présentation détaillée du projet pourra peut-être balayer les doutes et rassurer les citoyens.

Correspondante Midi Libre : 06 27 64 45 31



## Des fouilles sont en cours dans le jardin du presbytère



← e cadastre napoléonien on distingue l'emplacement d'une tour. : Saint-André-de- >  
Sangonis. Extrait du cadastre de 1826, centre-ville. La parcelle 153 est le presbytère ; la  
parcelle 154, le jardin du presbytère. On reconnaît à l'angle de la parcelle 155, le dessin de la  
tour dont les fondations viennent d'être redécouvertes.

3 P 3667 Section H de la Ville de Saint-André 1826



### Urbanisme, Saint-André-de-Sangonis

Publié le 19/02/2024 à 05:05

/ PRÉNOM NOM

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/01:51

**Une équipe d'archéologues effectue pendant un mois ce travail préalable indispensable avant l'implantation sur l'îlot Pappas de la future médiathèque.**

Une équipe de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) entreprend en ce moment une fouille aux abords du presbytère et de l'îlot Pappas. Cette opération préalable à l'implantation du projet de la future médiathèque de Saint-André-de-Sangonis va durer un mois.

Nous l'avions signalé (*Midi Libre* du 13 janvier), le centre historique de la commune va connaître des transformations importantes. Après la destruction de l'ancien presbytère et des maisons environnantes, vont s'implanter sur 1 200 m<sup>2</sup>, une médiathèque ainsi qu'un projet immobilier locatif.

Mais avant cela des sondages devaient être effectués au pied du bout de rempart encore existant. Ces fouilles permettront de dater les éléments architecturaux encore en place et d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution du bourg. Interrogé sur les découvertes en cours Serge Bonnaud, le responsable d'opération n'a pas voulu s'engager : *"Il n'est pas encore possible de se prononcer sur l'interprétation des données qui s'inscrivent dans un ensemble plus large, nous avons besoin d'un peu de recul pour comprendre. Nous remettons notre rapport au Service régional de l'archéologie qui décidera de poursuivre ou non les fouilles."*

### **Une tour redécouverte lors des sondages**

Un élément est néanmoins avéré. Les fondations d'une tour visible de la rue qui a été mise au jour lors d'un sondage et qui se trouve dans la continuité du rempart qualifié jusque-là de médiéval.

Cette tour est repérable d'ailleurs sur le cadastre napoléonien de 1826. Des sondages sont également réalisés dans les murs des maisons de l'îlot Pappas. À la surprise des fouilleurs une sépulture a été découverte. Les restes humains seront remis à un anthropologue pour étude et datation au carbone 14.

Le jardin très malmené par les investigations sera remis en état pour être aménagé dans le futur projet.

Correspondante Midi Libre : 06 27 64 45 31



## Artopos veut protéger l'ancien presbytère



Au fond du jardin, les vestiges du rempart des XIIe et XIIIe siècles.



### Patrimoine, Saint-André-de-Sangonis

Publié le 12/04/2021 à 05:05

#### CORRESPONDANT

L'association Artopos jardins, patrimoine et paysage a déposé une demande de protection au titre du patrimoine pour l'ancien presbytère (XVIe-XVIIe s.), le jardin attenant et les vestiges du rempart de l'ancienne enceinte médiévale de Saint-André-de-Sangonis. La demande a été adressée au préfet de Région le 17 mars dernier.

Alix Audurier, présidente de l'association, s'impatiente. Accompagnée par d'autres associations locales, elle avait déjà mobilisé la population en faisant circuler une pétition pour alerter sur le devenir de cet ensemble (voir Midi Libre du 13 septembre et du 27 octobre 2020). Inquiète de n'avoir aucun élément tangible de la part de la mairie sur la suite donnée à cette affaire, elle a décidé de poursuivre son action en demandant une mesure de protection auprès des services de l'État. "Aucune information significative n'a été fournie aux habitants depuis juillet 2020 par la mairie au sujet du projet d'aménagement de l'îlot du presbytère et de l'étude éventuelle de

la préservation et de la réhabilitation du centre ancien. Seule une promesse verbale "de ne pas détruire le presbytère" a été émise. Ce qui a été jugé insuffisant par les résidents. Nous avons envoyé un courrier le 28 mars à Jean-Pierre Gabaudan, pour l'informer de la demande auprès du préfet mais nous n'avons aucun retour de sa part à ce jour", précise la présidente, également membre de la Commission des sites de l'Hérault (CDNPS).

Correspondant Midi Libre : 06 27 64 45 31



[Accueil](#) > [Actu](#) > [Environnement](#)

## Le presbytère ne sera pas détruit mais sera-t-il réhabilité ?



Le projet d'aménagement de l'îlot Pappas, dont fait partie le presbytère, ne devrait pas se concrétiser de sitôt.



### Environnement, Saint-André-de-Sangonis

Publié le 07/12/2020 à 05:07

#### CORRESPONDANT

Dans notre article du 15 septembre 2020, nous avons signalé la mobilisation de la population pour sauver le presbytère de la commune.

Quatre associations (Artopos, Psivah, le collectif de Saint-André et Vallée de l'Hérault, Apprenons les animaux) s'étaient inquiétées d'un projet de requalification dans le centre ancien, laissant craindre la démolition de l'îlot Pappas.

Celui-ci intègre le presbytère, les vestiges du rempart ainsi que deux maisons. Une pétition lancée à cette occasion avait recueilli 1 200

signataires. Le maire, interrogé, avait alors indiqué qu'il n'était pas question de détruire ce patrimoine municipal, tout en ne précisant pas les détails.

### **Une réunion en demi-teinte**

Le 17 novembre, les présidents de ces associations ont été reçus par Jean-Pierre Gabaudan et son adjointe à l'urbanisme. Au sortir de la réunion, Catherine Douysset (Apprenons les animaux) soulignait une petite avancée : "Le maire a reçu le rapport de la Drac que nous avons sollicitée et semble décidé à en tenir compte. Il a également indiqué qu'il n'y aurait pas de destruction du presbytère. Ce sont deux avancées." De son côté, Alix Audurier-Cros présidente d'Artopos tempère : "Les échanges n'ont pas permis d'avoir d'informations sur le projet d'aménagement. Qu'en est-il au final ? Il semblerait maintenant que rien ne soit avancé tant sur la nature du projet, que sur l'opérateur choisi." Celui-ci pourrait encore changer malgré la convention signée en 2019 avec FDI. "Le maire semble vouloir repousser les délais de définition du programme et sa réalisation de plusieurs années et les délais d'exécution jusqu'à 12 ans !" C'est un fait nouveau qui ne laisse pas d'inquiéter, pour l'avenir, les associations. "Compte tenu des crédits publics de 800 000 € déjà engagés, si le projet n'est pas réalisé il faudra rembourser", s'inquiète Alix Audurier-Cros.

C'est pourquoi les quatre présidents souhaitent que les habitants restent mobilisés et vigilants. Invités à participer à une commission d'urbanisme extra-municipale sur le sujet, les associations ont répondu favorablement.

### **Ressourcerie**

La ressourcerie est de nouveau ouverte depuis le mardi 2 décembre pour permettre à ses clients de préparer Noël tout en restant éco-responsable. En plus des horaires habituels l'établissement sera ouvert le samedi 12 décembre de 9 h à 18 h. Ressourcerie Cœur d'Hérault. ZAE La Garrigue, 4, rue des Chênes-Verts. Saint-André de Sangonis. Tel : 04 99 91 20 42

Horaires d'ouverture : du mercredi au vendredi 9 h-17 h. Mardi 12 h 30-17 h.

Correspondant Midi Libre : 06 27 64 45 31



[Accueil](#) > [Actu](#) > [Société](#) > [Urbanisme](#)

## Îlot du presbytère : les associations souhaitent plus de concertation

ABONNÉS 



Alix Audurier-Cros et Catherine Douysset, deux présidentes mobilisées pour la sauvegarde du patrimoine.



### Urbanisme, Saint-André-de-Sangonis

Publié le 27/10/2020 à 05:07

#### CORRESPONDANT

Elles ne lâchent rien ! Les quatre associations porte-parole des habitants de Saint-André-de-Sangonis sont plus que jamais mobilisées.

En septembre dernier, elles alertaient sur le projet de requalification de "l'îlot du Presbytère/Pappas", pouvant entraîner une démolition du bâti du XVIIe-XVIIIe siècles dans le centre ancien.

### Un courrier adressé au maire

Aujourd'hui, elles attendent des réponses de la municipalité, celles-ci tardent à venir. Les explications de Jean-Pierre Gabaudan, publiées dans nos colonnes, sur l'aménagement d'une partie du centre ancien, n'ont pas satisfait les associations, très concernées par le devenir du presbytère et des maisons attenantes. La pétition, lancée début septembre, continue de trouver des signataires parmi la population.

"Nous avons envoyé un courrier le 2 octobre pour demander à être reçus par le maire, afin d'ouvrir un dialogue constructif et obtenir des informations précises sur le devenir de cet îlot. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, il est très difficile d'obtenir un rendez-vous avec monsieur Gabaudan !" affirme Alix Audurier-Cros, présidente de l'association Artopos.

Interrogé sur la réponse à ce courrier, le maire a répondu brièvement : "Il n'y a rien à dire pour le moment, il n'y a pas de changement de situation."

De son côté, René Garro, conseiller d'opposition, manifeste également son impatience à avoir des informations sur ce dossier : "Je vais adresser un courrier au maire cette semaine pour demander des explications claires. Un projet comme celui-ci doit être préparé en concertation, nous avons besoin de savoir ce qui a été fait ou pas", a-t-il indiqué.

Sur ce sujet polémique, les tensions sont donc loin d'être apaisées. Les opposants semblent déterminés à obtenir la concertation espérée.

Correspondant Midi Libre : 06 27 64 45 31